

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 06/04/1937 portant autorisation d'ouverture de travaux et d'engagement de dépenses sur les fonds de l'emprunt de la Côte française des Somalis (arrêté de promulgation du 6 avril 1937).

n° 06/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 12 mars 1937, portant autorisation d'ouverture de travaux et d'engagement de dépenses sur les fonds de l'emprunt de la Côte française des Somalis inséré au Journal officiel de la République française du 17 mars 1937;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 mars 1937 susvisé portant autorisation d'ouverture de travaux et l'engagement de dépenses sur les fonds de l'emprunt de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué parfont ou besoin sera.

A. ANNET.